RECU EN PREFECTURE Le 20 décembre 2019 VIA DOTELEC - S2LOW

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

# Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

## Séance du 16 décembre 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports: 0.1, 7.6, 2.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 6.2, 6.3, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.7, 7.8, 8.1, 8.2, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h50.

Etaient présents

Amagney: M. Thomas JAVAUX Audeux: Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney: Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 7.6), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 7.6), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir du 7.6), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Guerric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 1.1.1), M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.1), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Jacques GROSPERRIN, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'au 0.1), M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 7.6), Mme Danielle POISSENOT (à partir du 7.6 et jusqu'au 1.2.4), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 7.6), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagney: M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins: M. Florent BAILLY Chaucenne: M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 7.6), M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER (à partir du 7.6) Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS Francis : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Grandfontaine : M. François LOPEZ Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI (jusqu'au 2.1) Mamirolle : M. Daniel HUOT (jusqu'au 4.8) Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à partir du 7.6) Montfaucon : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 1.2.4) Montferrand-le-Château ; M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 7.6) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay: M. Michel LETHIER Saint-Vit: M. Pascal ROUTHIER Saône: M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins: M. Gabriel BAULIEU Tallenay: M. Jean-Yves PRALON Thoraise: M. Jean-Paul MICHAUD Torpes: M. Denis JACQUIN (à partir du 7.6) Vaire: M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD (à partir du 7.6) Velesmes-Essarts: M. Jean-Marc JOUFFROY Vieilley: M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges: M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins: Mme Julie BAVEREL (à partir du 7.6)

Etaient absents:

Besançon: M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Beure: M. Philippe CHANEY Boussières: M. Bertrand ASTRIC Busy: M. Alain FELICE Champoux: M. Philippe COURTOT Dannemarie-sur-Crête: M. Gérard GALLIOT Gennes: Mme Thérèse ROBERT La Chevillotte: M. Roger BOROWIK La Vèze: Mme Catherine CUINET Larnod: M. Hugues TRUDET Le Gratteris: M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaudefontaine: M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON Mazerolles-Ie-Salin: M. Daniel PARIS Merey-Vieilley: M. Philippe PERNOT Novillars: M. Philippe BELUCHE Pirey: M. Robert STEPOURJINE Pugey: M. Frank LAIDIÉ Roche-lez-Beaupré: M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans: M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit: Mme Annick JACQUEMET Thise: M. Alain LORIGUET Venise: M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance : M. Fabrice TAILLARD

### Procurations de vote :

Mandants: S. BARATI-AYMONIER (jusqu'au 0.1), P. BONNET, P. BONTEMPS, E. BRIOT, C. CAULET, YM. DAHOUI (à partir du 1.1.1), D. DARD, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI, JS. LEUBA, C. MICHEL (à partir du 7.6), D. POISSENOT (à partir du 4.1), R. REBRAB (à partir du 7.6), K. ROCHDI (jusqu'au 0.1), M. SEBBAH, G. VAN HELLE, S. WANLIN, M. ZEHAF, J. CANAL, P. CORNE, D. PARIS, S. RUTKOWSKI (à partir du 0.2), R. STEPOURJINE, A. LORIGUET

Mandataires: C. MICHEL (jusqu'au 0.1), J. GROSPERRIN, M. LOYAT, C. LIME, F. PRESSE, M. EL YASSA (à partir du 1.1.1), P. CURIE, L. CROIZIER, N. BODIN, AS. ANDRIANTAVY, S. BARATI-AYMONIER (à partir du 7.6), R. STHAL (à partir du 4.1), F. ALLEMANN (à partir 7.6), C. THIEBAUT (jusqu'au 0.1), C. WERTHE, D. SCHAUSS, Y. POUJET, T. MORTON, JY. PRALON, T. JAVAUX, F. BAILLY, M. FELT (à partir du 0.2), Y. GUYEN, F. TAILLARD

Délibération n°2019/005055

Rapport n°4.2 - Signature d'un Contrat de Transition Ecologique (CTE)

## Signature d'un Contrat de Transition Ecologique (CTE)

Rapporteur: Françoise PRESSE, Vice-Présidente

Commission: Développement durable

#### Inscription budgétaire

Sans incidence budgétaire

#### Résumé:

Lancés en 2018, les **contrats de transition écologique** (CTE) traduisent les engagements environnementaux pris par la France (Plan climat, COP21...) au niveau local. Ce sont des outils au service de la transformation écologique de territoires volontaires, autour de projets durables et concrets.

Mis en place par l'intercommunalité, le CTE est co-construit à partir de projets locaux, entre les collectivités locales, l'État, les entreprises, les associations... Les territoires sont accompagnés aux niveaux technique, financier et administratif, par les services de l'État, les établissements publics et les collectivités. Le CTE fixe un programme d'actions avec des engagements précis et des objectifs de résultats.

Un appel à candidature par le ministère a eu lieu en mai, le Grand Besançon s'est porté volontaire pour élaborer un CTE; sa candidature a été retenue en juillet pour une signature en décembre 2019.

#### I. Le Contrat de Transition Ecologique (CTE)

Les CTE sont des contrats volontaires signés entre l'Etat, ses opérateurs et établissements publics et les collectivités locales (EPCI, département, région, PNR, PETR...). Il est d'une durée de 3 à 4 ans.

L'élaboration d'un CTE fait l'objet d'une co-construction entre Etat, collectivités et l'ensemble des acteurs, prioritairement les acteurs socio-économiques (entreprises et associations), pour allier transition écologique et développement économique, à partir de projets locaux. La mobilisation des entreprises dans le dispositif est un objectif majeur des CTE.

Le CTE signé comprend un programme d'actions opérationnelles au moment de la signature portées par les acteurs publics et privés du territoire. Chaque action du CTE fait l'objet d'une fiche documentée présentant le contenu de l'action, les acteurs, le calendrier de mise en œuvre, le plan de financement et les indicateurs de suivi. Les actions sont actuellement en cours de construction.

Les CTE sont évolutifs, ce qui sous-tend que des projets identifiés au moment de l'élaboration mais non aboutis au moment de la signature peuvent intégrer le CTE pendant toute la durée du CTE lors des comités de pilotage co-présidés par l'Etat et la collectivité. Cette méthode permet non seulement de maintenir une dynamique territoriale mais également de porter des projets ambitieux, de profondes transformations du modèle économique sur la base de la transition écologique.

Le CTE n'a pas vocation à porter tous les projets d'un territoire mais bien de cibler ceux pour lesquels il a une réelle plus-value :

- accélération et simplification des procédures par la mise en relation directe avec les interlocuteurs publics concernés,
- obtention d'une réponse spécifique à un problème administratif, règlementaire ou technique,
- mobilisation coordonnée des financeurs,
- mise en visibilité.
- mise en réseau des différents porteurs de projet...

#### II. La signature du Contrat de Transition Ecologique

La signature du CTE intervient comme une étape et non comme une finalité. En effet, le caractère évolutif du contrat permet de l'enrichir par la suite au fil de sa mise en œuvre.

Le CTE est un contrat moral dont les signataires sont les suivants :

- le représentant de la ou des collectivités porteuses et, le cas échéant de leur groupement,
- le Préfet de département et, le cas échéant, le (ou la) Ministre concerné(e),
- les organismes publics partenaires, notamment les financeurs : ADEME, Banque des territoires, Agence de l'eau, CEREMA...

#### III. Le Contrat de Transition Ecologique de Grand Besançon Métropole

Un appel à candidature par le ministère a eu lieu en mai, le Grand Besançon s'est porté volontaire pour élaborer un CTE et sa candidature a été retenue en juillet dernier.

Une première réunion avec la DDT, l'ADEME et la Caisse des Dépôts a eu lieu fin juillet, une seconde rencontre le 12 septembre et la réunion de lancement s'est découlée le 8 octobre.

Les acteurs du territoire travaillent actuellement sur leur fiche action pour mi-novembre.

Le fil conducteur du CTE, appelé « fil rouge » dans le contrat, est de devenir un territoire à énergie positive (TePos) à l'horizon 2050, mais en se recentrant sur les besoins fondamentaux des citoyens : se nourrir, se chauffer, se déplacer, gérer les déchets, et protéger son environnement.

Les actions en cours de travail sont les suivantes :

#### Actions portées par Grand Besançon Métropole :

- Développer les énergies solaires sur le territoire en favorisant le financement participatif. Pilote : Grand Besançon Métropole.
  - Mobiliser le monde agricole pour un meilleur usage de l'eau

#### Actions portées par Grand Besançon Métropole et un partenaire :

- Objectif 3000 : Construire des offres pérennes de travaux de rénovation énergétique facilitatrices pour les particuliers afin de réduire d'un facteur 4 les émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel de la métropole à l'horizon 2050.
   Pilote : Grand Besançon Métropole et les Architectes de la rénovation.
- Repérage des situations de précarité et accompagnement : la suite concrète. Pilote : Grand Besançon Métropole, Ville de Besançon et la CCDB

#### Actions portées par des partenaires :

- La diversification des activités agricoles pour augmenter la part de production des produits locaux en agriculture biologique afin de fournir localement la restauration collective.
   Pilote: Chambre interdépartementale d'agriculture Doubs-Territoire de Belfort.
- L'arbre dans le contexte du changement climatique.
   Pilote : Ville de Besançon.
- Le projet de pôle environnemental autour du nouveau projet de maison de l'environnement. Pilote : Maison de l'Environnement de Bourgogne-Franche-Comté.
- La base des pratiques et sa déclinaison mobile Pilote : arÊTE

Les actions sont des propositions et ne seront peut-être pas toutes validées par l'Etat dans le CTE.

Mme A. VIGNOT et MM. G. BAULIEU et JL. FOUSSERET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'opportunité de signer un CTE,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à :
  - o signer le Contrat de Transition Ecologique annexé au rapport,
  - o signer tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant

Gabriel BAULIEU

19 Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 99 Contre: 0 Abstention: 1

Ne prennent pas part au vote: 3